

Compte rendu de la séance du 27 mars 2018

Président : MONIER Michel
Secrétaire : BONNET Jérôme

Présents :

Monsieur Michel MONIER, Monsieur Henri MEYNIEL, Monsieur Claude DELMAS, Monsieur Clément RAYMOND, Monsieur Eric SOULIER, Monsieur Denis CANTAREL, Madame Marie-Thérèse FABREGUES, Madame Colette CROUTES, Monsieur Jérôme BONNET

Excusés : Monsieur Jérôme SOUQUIERES

Absents : Monsieur Alain CAMMAS

Ordre du jour:

- Présentation et vote du budget primitif de 2018;
- Admissions en non valeur;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la dernière réunion (DE 2018 013)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 février 2018. Il demande s'il y a des observations.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 février 2018.

Vote du budget primitif de 2018 (DE 2018 014)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget primitif pour l'année 2018.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 334 207.98 €

Recettes : 334 207.98 €

Section d'investissement

Dépenses : 129 001.59 €

Recettes : 129 001.59 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif de 2018 tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget du lotissement (DE 2018 015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de budget primitif pour le lotissement pour l'année 2018.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 99 178.19 €

Recettes : 99 178.19 €

Section d'investissement

Dépenses : 97 168.19 €

Recettes : 97 168.19 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le budget primitif de 2018 tel que présenté ci-dessus.

Vote des taux des contributions directes (DE 2018 016)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux d'imposition votés en 2017.

Taxe d'habitation : 11.00 %

Taxe foncière : 16.50%

Taxe foncière (non bâti) : 89.81%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir ces taux pour 2018.

Indemnité de gardiennage de l'église (DE 2018 017)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal fixe à 120.97 euros le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2018 et les années suivantes.

Admission en non valeur de créances irrécouvrables (DE 2018 018)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les créances irrécouvrables à admettre en non-valeur :

- DOMMERGUE BLAIZAC Mathieu Prisc : 103.20€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré admet en non-valeur la créance ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables.

Véhicule électrique:

Monsieur le maire donne lecture du devis établi par Peugeot pour un habillage en bois à l'intérieur du véhicule.

Démission de l'adjoint technique territorial:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Claude GIRBAL a souhaité démissionner de ses fonctions et qu'il a accepté cette démission et qu'il va lancer la procédure de recrutement.